



# **Règlement National Youth Competition Boys U21**

2018-2019



## Contenu

### **Chapitre 1: Compétition**

- généralités
- administration
- conditions logistiques
- clubs participants
- calendrier et formule de compétition
- obligation des clubs pendant les rencontres

### **Chapitre 2 : Éligibilité des joueurs**

- inscription
- catégorie

### **Chapitre 3 : Discipline et procédure lors des conseils judiciaires**

### **Chapitre 4 : Arbitrage**

### **Annexe 1**



## **Chapitre1: Compétition**

### **Généralités**

1. L'organisation et la gestion de cette compétition jeunes (NYC), relèvent exclusivement de la compétence du "Département National Compétition ". le CdA de PROMBAS est compétent pour les décisions ne pouvant être prises par ce même département.
2. La compétition portera le nom de "National Youth Compétition U 21 Boys. En abrégé NYC U21B
3. Chaque équipe participante désignera une personne de contact NYC qui devra être garante de toutes les communications avec les instances organisatrices, être le point de contact avec les responsables des autres clubs participants. Les coordonnées de cette personne seront transmises par son club via les inscriptions à la NYC.
4. Les amendes encaissées, après contrôle du département compétition sont celles en vigueur dans la LCSA de PROMBAS sous réserves de modalités spéciales prévues dans ce règlement .Ces amendes seront comptabilisées via les comptes fédéraux des clubs AWBB ou BASKET VLAANDEREN.
5. La compensation entre équipes sera d'application.
6. Les sanctions pour un forfait ou pour un forfait général sont définies dans la LCAS.

Au cas où il y aurait 3 forfaits en cours de saison, le club sera immédiatement exclu de la compétition et n'aura pas le droit de s'inscrire la saison suivante en NYC U21B.

L'amende pour le forfait général sera en outre appliquée.



## **Administration**

1. Sur la feuille de rencontre, chaque équipe doit inscrire au minimum 8 joueurs et maximum 12.
2. La feuille de match (exemplaire blanc) doit être renvoyée par courrier (cachet de la poste faisant foi) par le club visité au siège social de la fondation PROMBAS (Avenue Paul Henri Spaak 17b3 à 1060 Bruxelles) OU par courrier électronique à l'adresse [scoresheet@prombas.be](mailto:scoresheet@prombas.be). L'envoi par courrier ou par mail doit avoir lieu le premier jour ouvrable qui suit la fin du match (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Le clubs qui procèdent par envoi électronique doivent toujours conserver l'original de la feuille de match.  
En cas de non-envoi dans les délais, une amende reprise dans la LCSA sera appliquée. Si la feuille match n'est pas reçue dans les 7 jours, le match concerné sera considéré comme perdu par le club visité.
3. Les résultats doivent être communiqués par le club visité ou par le club organisateur ou par le club visiteur en cas d'absence du premier cité chaque jour de match avant 23h30 et le dimanche avant 20h00 au département compétition. Les résultats seront publiés sur le site de l'AWBB et de la BASKET VLAANDEREN.

En cas de problèmes, envoi des résultats par mail ([competition@prombas.be](mailto:competition@prombas.be) (communiquer toujours le numéro de la rencontre)).

Chaque infraction est frappée d'une amende reprise au LCSA.

4. Avant la rencontre, le contrôle de la feuille se fait conformément aux règlements de la PROMBAS.
5. Le coach de la NYC U21B doit être en possession d'un diplôme A ou de Moniteur Sportif Entraîneur option Adulte (ADEPS-AWBB) ou Moniteur Sportif Entraîneur stagiaire option Adulte (ADEPS – AWBB). Chaque infraction à cette règle sera sanctionnée par un forfait administratif et une amende telle que prévue dans la LCSA.  
Une année de transition est prévue pour la saison 2018-2019 c.à.d. que pour les coaches un diplôme B ou Moniteur sportif-Educateur option adulte(ADEPS/AWBB). Moniteur sportif éducateur stagiaire option adulte (ADEPS-AWBB) est au minimum requis.



## **Conditions logistiques**

1. Terrain 28 x 15 m ou 26 x 14m
2. Espace libre > 0,80 m jusqu'aux panneaux publicitaires/banc des joueurs/table de marque >= 2m derrière les panneaux/ligne de fond
3. Parquet ou recouvrement synthétique pour les terrains.
4. Marquoir électronique et 24/14" électronique
5. Panneaux en verre trempé.
6. Minimum deux vestiaires séparés pour joueurs dans les environs immédiats au sein même de l'infrastructure.
7. Au minimum un vestiaire pour les arbitres, si possible deux lorsque les arbitres sont de sexe différents

## **Clubs participants**

1. La NYC est organisée sur invitation de l'AWBB et de la BASKET VLAANDEREN. Si elles le souhaitent, les écoles topsport des fédérations peuvent participer et opter pour jouer toutes leurs rencontres en déplacement.
2. Pour la compétition 2018-2019 NYC U21B, maximum 20 équipes sont autorisées à participer. Si des clubs de l'Euromillions League ne s'inscrivent pas, ceux-ci peuvent être remplacés par un club de la Ligue du même rôle linguistique.
3. BASKET VLAANDEREN et AWBB définiront de façon autonome quels sont les clubs pouvant bénéficier des places qui leur sont attribuées tout en s'engageant à inscrire les meilleures équipes afin de garantir une compétition de haut niveau.
4. Les inscriptions de la NYC U21 se déroulent via extranet. Il n'y a pas de frais d'inscription.



## **Calendrier et formule de compétition.**

1. Le département compétition établit le calendrier de la saison
2. Les rencontres NYC doivent se dérouler le samedi ou le dimanche, au plus tôt à 11h et au plus tard à 13h
3. Sauf cas de force majeure au sujet duquel le département compétition statue souverainement, toute demande introduite par un club tendant à faire modifier la date et/ou l'heure d'une rencontre fixée au calendrier, doit être adressée au Département compétition au moins 10 jours calendrier à l'avance.  
La modification de calendrier doit être communiquée au moyen de la procédure prévue et accompagnée de l'accord du club visiteur.  
Lorsque la modification est accordée par le département compétition, le calendrier est adapté sur l'extranet et les frais administratifs prévus dans la LCSA appliqués.  
Les rencontres du premier tour doivent être disputées avant le début du second tour.  
Seule exception : les cas de force majeure et la remise générale pour cause d'intempéries au cours du premier tour.
4. Au niveau de la compétition NYC U21B par tirage au sort –modalités à déterminer par le département Compétition - 2 séries de maximum 10 équipes sont formées. Des rencontres aller - retour sont jouées (18 rencontres).  
Sur la base du classement, les équipes classées 1 et 2, les équipes classées 3 et 4, les équipes classées 5 et 6, les équipes classées 7 et 8 et les équipes classées 9 et 10 seront regroupées en cinq séries (A2/B2/C2/D2/E/2) de chacune 4 équipes, les rencontres se déroulent également en rencontres aller - retour (6 rencontres).  
Le vainqueur de la série A2 sera déclaré champion de la compétition NYC U21 B
5. Règlement pour montée et descente:  
Les deux dernières équipes du classement (série E2) sont en fin de saison les descendants obligatoires vers le niveau régional ou landelijk de respectivement l'AWBB ou la BASKET VLAANDEREN
6. Les descendants obligatoires seront remplacés par un montant de la BASKET VLAANDEREN et un montant de l'AWBB.
7. Les clubs non descendants, gardent leur droit de participer à la compétition NYC U21B. Un club ne désirant plus bénéficier de son droit d'inscription sera remplacé en priorité par un club de la ligue concernée.



## **Obligations des clubs durant les rencontres**

1. Lorsque les équipements des deux équipes ont une couleur équivalente, l'équipe visiteuse doit porter un équipement de couleur différente. Couleurs équivalentes ne veut pas dire de même mais bien des couleurs pouvant durant la rencontre prêter à confusion soit pour les joueurs soit pour les arbitres.
2. Il n'est pas autorisé de porter des sous vêtements visibles en dessous des maillots.
3. La face avant et arrière des maillots des joueurs doit être d'une seule couleur dominante. Chaque joueur doit porter sur le devant et l'arrière de son maillot un numéro allant de: 1 à 99, 0 et 00. Ces numéros doivent être de couleur uniforme et trancher visiblement avec la couleur des maillots. La hauteur du numéro dorsal doit avoir minimum 20 cm et le numéro à l'avant 10 cm. Les numéros doivent avoir une largeur de plus de 2 cm.
4. Les joueurs ne peuvent porter d'objets pouvant causer des blessures (cfr. règlement FIBA, art 4)



## **Chapitre 2 : Éligibilité des joueurs**

### **Inscription**

1. Chaque joueur qui participe à la NYC doit être affilié à l'AWBB ou à BASKET VLAANDEREN.
2. Les joueurs doivent obligatoirement être repris sur la liste des membres du matricule du club pour lequel ils évolueront.
3. Tous les joueurs doivent être porteur de la nationalité belge ou posséder un passeport EU ou encore une carte d'étranger électronique valide.
4. Tout joueur faisant partie de l'équipe NYC doit être inscrit sur une liste, liste qui doit parvenir au secrétariat de PROMBAS au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la compétition.
5. L'inscription du joueur n'est effective que lorsque son nom apparaît sur le website de BASKET VLAANDEREN et/ou de l'AWBB.
6. Chaque club peut à tout moment en cours de saison ajouter un nouveau joueur à sa liste.
7. Les modalités d'inscription sont identiques qu'en début de saison quel que soit le moment de l'inscription.
8. Cette nouvelle inscription doit parvenir SG de PROMBAS, pour être valable, 72 heures avant le début de la rencontre à laquelle participera le joueur.
9. Les joueurs ayant un contrat de sportif rémunéré peuvent participer à la compétition NYC tant qu'ils répondent aux critères repris dans ce règlement.
10. Durant une même saison, un joueur ne pourra être aligné que dans une seule équipe NYC



## **Catégories**

1. Les catégories d'âges pour la saison 2018-2019 concernent les joueurs nés entre le 01.01.1998 et le 31.12.2002
2. Le non respect de l'âge des joueurs entraînera le forfait administratif de l'équipe ainsi qu'une amende reprise à la LCSA.

## **Chapitre 3: Discipline et procédures pour les conseils juridiques**

1. La partie juridique du livre de compétition de PROMBAS, complétée par les dispositions contenues dans ce règlement, est d'application.
2. Toutes les sanctions disciplinaires imposées à un joueur, s'appliqueront à toutes les compétitions de PROMBAS et/ou AWBB et/ou BASKET VLAANDEREN et/ou PBL.

## **Chapitre 4: Arbitrage**

1. Les modalités d'arbitrage sont définies chaque année par le département arbitrage.
2. Les rencontres sont dirigées par 2 arbitres.
3. Le tarif est celui établi pour les arbitres convoqués par le NDR.



## **Annexe 1 : Joueurs d'un club qui ne participe pas à la compétition NYC U21**

1. Les principes énoncés dans cet article sont exclusivement réservés à la compétition juniors nationaux dénommée « National Youth compétition boys U21 » (NYC U21).
2. Il est d'application pour les joueurs masculins nés entre le 01/01/1998 et le 31/12/2002
3. Jusqu'à la fin du premier tour de la compétition, un club participant à la compétition NYC U21 pourra proposer à un joueur, qui n'est pas affilié à un club participant à la compétition de rejoindre son équipe NYC U21.
4. Cette proposition fera l'objet d'un accord écrit entre le club d'appartenance du joueur, le joueur et le club participant à la compétition NYC U21.
5. Cet accord, rédigé et signé en quatre exemplaires, doit être transmis à toutes les parties suivantes :
  - a. Le joueur ;
  - b. Le club d'appartenance ;
  - c. Le club participant à la compétition NYC U21B;
  - d. Le département compétition nationale ;
6. Cet accord ne sort ses effets qu'après parution du nom du joueur sur le site de l'AWBB/BASKET VLAANDEREN.
7. Cet accord se termine automatiquement à la fin de la saison.
8. Le club d'affiliation gardera tous ces droits et devoirs sur le joueur comme prescrit dans les règlements de sa fédération d'affiliation.
9. Le joueur pourra, selon les accords définis par les parties, toujours être aligné dans son club d'affiliation, dans les compétitions auxquelles celui-ci participe.
10. Le joueur en question ne pourra évoluer qu'au sein d'un seul et même club de la disputant la compétition NYC U21 durant la saison en cours.
11. Les dossiers disciplinaires à charge du joueur seront traités conformément au règlement NYC U21B
12. Toutes les sanctions disciplinaires encourues par le joueur seront d'application pour toutes les compétitions organisées par PROMBAS et/ou l'AWBB et/ou BASKET VLAANDEREN et/ou la PBL.
13. En cas de dossiers disciplinaires, le club participant à la compétition NYC U21B se chargera de la défense du joueur.